

Public et prérequis

- § Dirigeant, Chef d'entreprise, Chef d'exploitation, Responsable de personnel, Responsable de paie.
- § Exploitant ayant une expérience dans la fonction souhaitée.
- § Connaissance de la réglementation sociale européenne et française.

Durée

- § 2 jours

Principaux contenus

- § Rappel : les obligations de l'employeur relatives à l'appareil de contrôle (tachygraphe analogique et numérique), règlement UE
- § Rappel des textes Européens majeurs...règlement Européen (CE) relatif aux temps de conduite et de repos des conducteurs, la Directive (CE) n° 2002/15/CE
- § La réglementation du travail de nuit et de l'identification du travailleur de nuit
- § Management des conducteurs, leurs obligations, actions correctives
- § Etudes des règles françaises spécifiques relatives aux durées de travail (code du travail, lois, décret, code des transports, circulaires)
- § Etude de cas concrets

Modalités de la formation

- § Présentiel.
- § SUR-MESURE AFTRAL Managers :
Sur demande, cette action est dispensée sur 1 jour en entreprise (rappel des fondamentaux).

Documents administratifs remis

- § Certificat de réalisation.
- § Attestation de fin de formation.



DROIT DU TRAVAIL DU PERSONNEL ROULANT EN TRM¹

GESTION DES TEMPS DE TRAVAIL

Du réglementaire à la prépaie

Objectifs généraux

- u Obligations de l'employeur relatives à l'appareil de contrôle de l'activité des conducteurs (tachygraphe), gestion et renouvellement des cartes à puce des conducteurs.
- u Règlements européens relatifs à la gestion des temps de conduite, pause et repos du personnel roulant et respect des opérations liées à l'appareil de contrôle.
- u Réglementation du travail de nuit, identification du travailleur de nuit et incidence relative à la fréquence des visites médicales du travail et du RCN (repos obligatoire).
- u Maîtrise de la gestion des activités du personnel roulant imposée par l'arsenal réglementaire Européen et Français ; heures "d'équivalence", heures supplémentaires, limites réglementaires des temps de travail.
- u Prise en compte des sanctions applicables dans le champ Communautaire et Français.
- u Repos Hebdomadaire Normal interdit en cabine
- u Vocabulaire réglementaire et juridique.
- u Contrôles de l'administration (DIRECCTE, DREAL, URSSAF...), mieux appréhender les arguments.
- u Point sur les dernières actualités.

Les plus de la formation

- u Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- u Des moyens matériels performants.
- u Remise d'une documentation complète et ciblée.

Mode d'évaluation des acquis

- u Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- u Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation

- u Attestation de fin de formation
- u Sans niveau spécifique
- u Code RCNP/RS : Non inscrit
- u Code Certif Info : Non éligible

Agrément

- u /

¹ Transport routier de marchandises

Droit du travail du personnel roulant en TRM gestion des temps de travail Du réglementaire à la prépaie

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
§ Vérification du respect des prérequis § Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels § Présentation de la formation § Modalités pratiques § Tour de table		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Conforter ses connaissances concernant les obligations de l'employeur relatives à l'appareil de contrôle (tachygraphe analogique et numérique)	2 h 00
<i>Rappel sur les obligations de l'employeur</i> § Champ d'application, définition des temps d'activité en lien avec la directive communautaire n° 2002/15/CE du 11 mars 2002 § Règlement UE 165/2014 du 04 fév. 2014, modifiant le 02 mars 2015 le 561/2006 § Gestion et renouvellement des cartes conducteurs § Fréquence des téléchargements des cartes (conducteur + unité embarquée) et la notion en jours d'activité § Tenue et conservation des documents § Tachygraphe de dernière génération dite "communicant" (avec GPS intégré 2017-2019) § Identification des non-conformités à la réglementation § Détection des erreurs de manipulation ou tentatives de fraude § Maîtriser le vocabulaire réglementaire Etudes de cas spécifiques (ou études/analyses des relevés de synthèse d'activité ou/et d'infractions, apportés par notre clientèle présente en formation)		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	S'appropriier les actualités relatives à la réglementation européenne en vigueur	3 h 30
§ Règlement européen (CE) n° 561/2006 du 15 mars 2006 § Directive communautaire n° 2002/15/CE du 11 mars 2002 § Règlement UE 165/2014 § Champ d'application § Définition des durées, périodes, pause(s) et repos, communautaire et Française § Responsabilité de l'entreprise de transport § Contrôles et sanctions § Maîtriser le vocabulaire réglementaire § L'attestation d'activité européenne (recommandée ou/et obligatoire) § Etudes de cas spécifiques (ou études/analyses des relevés de synthèse d'activité ou/et d'infractions, apportés par notre clientèle présente en formation) § Point sur l'actualité sociale : - L'employeur doit révéler l'identité du conducteur auteur d'infraction(s) routière(s) ! - <u>Réglementation</u> pause conduite obligatoire en " LIT " (pause ou repos), même en France - Repos Hebdomadaire Normal interdit en cabine. § Point sur le détachement de travailleurs par une entreprise non résidente sur le territoire National (salarié détaché et cabotage) § ATTESTATION dématérialisée obligatoire de détachement à présenter lors d'un contrôle routier + autres obligations de l'employeur non résident (contrat de travail, SMIC, désignation d'un représentant auprès de la DIRECCTE, etc.)		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Renforcer ses connaissances en réglementation du travail de nuit et identification du travailleur de nuit	1 h 00
Champ d'application, personnel roulant et non roulant § Période nocturne § Compensation pécuniaire ou/et repos compensateur équivalent (RCE), § Repos Compensateur de Nuit (RCN) § Durée(s) maximale(s) du travail de nuit, du temps de service journalier et hebdomadaire § Incidence du travail de nuit sur la rémunération des heures supplémentaires § Obligations de l'employeur vis à vis du "travailleur de nuit" (fréquence des visites médicales du travail et du RCN* de 5% obligatoire) * RCN (Repos Compensateur de Nuit)		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Déterminer les obligations des conducteurs et les actions correctives pour optimiser leur management	0 h 30
Obligations des conducteurs § Forme et contenu des actions correctives auprès des conducteurs après constatation des anomalies § Enregistrement et traçabilité des actions		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Décrypter les règles françaises spécifiques relatives aux durées de travail (code du travail, lois, décret, code des transports, circulaires)	4 h 30
§ Durée du temps de service et du travail effectif, code du travail appliqué au transport (code des transports), § Décompte du temps de service hebdomadaire, mensuel, "VRAI trimestre" (très peu d'entreprises sont concernées), voire quadrimestre § Limites et périodes de référence, jour, hebdo, trimestre, quadrimestre § Décompte des heures d'équivalence et supplémentaires, calcul retenu § Mode de calcul du repos compensateur, appréciation fin trimestre civil § Notion d'amplitude de travail, durée maximum "mathématique" et non réglementaire ! § Maîtriser le vocabulaire réglementaire § Point sur l'actualité : "code des transports" ; pause relative à la durée de travail consécutives de 6 heures et au-delà de 9 heures ; amende pénale non recevable en cas de contrôle de la DIRECCTE (inspecteur du travail)		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	Mettre en adéquation les acquis de la formation par l'étude de cas concrets d'entreprise	2 h 30
§ Gestion du temps de service, calcul du repos compensateur des 3 catégories de conducteur : Grand Routier ou LD, Courte Distance et de Messagerie § Décompte hebdomadaire et mensuel (pratique courante) des HS et du RC, analyse des écarts. § Incidence financière du travail de nuit et du travailleur de nuit. § Exercices de compatibilité de la gestion d'activité des différents règlements européens (CE) -Notre clientèle est invitée à apporter des documents... (synthèses d'activité, relevés des infractions, contrôles de la DREAL et/ou de la DIRECCTE)		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	Bilan et synthèse du stage	/
§ Bilan de la formation § Synthèse du stage § Evaluation de satisfaction de la formation		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia